ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 48, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléph. 351.17.
Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

A TRAVERS LA VILLE

LE COIN DU BÉCANIER

M. Joseph Biabeck, 38 ans, mineur, domicilié à Calonne-Ricouart, 5, rue de Flandre, a déposé plainte contre inconnus pour vol de sa bicyclette. Sa machine qui avait été abandonnée contre la façade d'un café de la rue Jeanne d'Arc, a été dérobée dimanche vers 12 h. 15. Enquête au 3e arrondissement.

DANS LES VIGNES DU SEIGNEUR

Procès-verbal pour ivresse manifeste et publique a été rédigé à charge de Mme Vallée née Joséphine Mercier, 25 ans, domiciliée rue d'Arcole, cour Jaye, 7.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Au cours de la nuit de samedi à dimanche des individus ont tenté de s'introduire dans les magasins de l'Usine Spriet-Hennion, 109, Boulevard de Beaurepaire, mais l'arrivée de M. Victor Kerman, le concierge de l'établissement, les a fait mettre en fuite sans rien emporter. M. Arsène Spriet, l'un des associés de la firme, a néanmoins déposé une plainte contre inconnus et une enquête est ouverte au 5e arrondissement.

LA DANSE INTERDITE

Pour avoir laissé danser dans son établissement, un procès-verbal a été rédigé à charge du tenancier du débit de boissons situé 137, rue Jacquard.

LA HAUSSE ILLICITE

Des procès-verbaux pour hausse illicite ont été rédigés à charge des commerçants suivants : M. Paul Broutin, marchand de beurre, rue Charles Gournod; Marcel Desseaux, marchand de fromages, 107, rue du Pile, et Edmond Holliemaert, domicilié à Croix, 17, rue Anatole France, lequel vendait des lapins à un prix exagéré.

MORTS POUR LA FRANCE

La Mairie de Roubaix a été avisée officiellement du décès de deux Roubaisiens morts au champ d'honneur. Il s'agit de MM. Paul Godefroid, né le 22 août 1909, et demeurant 83, avenue Alfred Motte, appartement 8, décédé le 21 juin à l'Hôpital Complémentaire d'Angoulême, et Jules Rasselle, appartenant au 173e/1 rég. de Génie, domicilié 100, rue Cuvier, maisons Duvinage, n° 5, décédé le 14 mai à Nautillois (Meuse).

Le ravitaillement général

La distribution des tickets pour les travailleurs de force

Conformément aux instructions et à titre transitoire, les mairies ont à assurer la distribution de tickets spéciaux aux travailleurs de force. A cet effet des formules de demande ont été établies et seront déposées dans les 5 commissariats de police.

Les bénéficiaires pourront les y retirer les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 novembre.

Ces feuilles seront à remplir par eux et à présenter au Service du Ravitaillement général rue de l'Hospice, jusqu'au samedi 23 novembre à midi, accompagné du bulletin de paie de la semaine précédente indiquant notamment la profession exacte.

Pour la remise des feuilles, dûment remplies, au Service du Ravitaillement général, les intéressés devront se présenter dans l'ordre indiqué pour la remise des tickets ordinaires et que nous rappelons ci-après :

Jeudi 21 novembre. Nos 1 à 7.000, de 8 h. 30 à 11 h. 30 ; 7.001 à 15.000, de 14 h. à 17 h. 30.

Vendredi 22 novembre, 15.001 à 22.000, de 8 h. 30 à 11 h. 30 ; 22.001 à 30.000, de 14 h. à 17 h. 30.

Samedi 23 novembre, 30.001 à la fin, de 8 h. 30 à 12 h.

Nous rappelons que la liste des professions (travaux lourds et extra-lourds) donnant droit aux tickets supplémentaires a paru dans notre journal du 14 novembre.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket N° 1, se poursuivra ce mercredi 20, dans l'ordre suivant :

Secteur 3 : Foyer d'éducation Ouvrière, 178, rue Jules Guesde ; Bd de Fourmies 129-251 - 118-182, rue Fragonard, Pl. Fraternité, rues H. Regnault (de la rue Carpeaux à Av. Delory et 124 à la fin), Horace Vernet, Honoré de Balzac, Ingres, 165 à 353.

Secteur 8 : Salle Wattremez, rue de l'Hospice ; de 8 h. à 12 h. : rues St-Roch, Turenne, des Vélocipèdes, Salomonde Cau, Vauban. De 14 h. à 17 h. 30 ; rues de Soubise, 89-135 - 100-130, de Wasquehal, Watt.

PRESTATIONS POUR LE LOGEMENT ET CANTONNEMENT DES TROUPES

Les personnes ayant depuis le début de l'occupation logé des militaires dans leur habitation, sont invitées à en faire la déclaration écrite, au moyen d'imprimés spéciaux à retirer à la mairie, 2e étage, porte 23.

Ces imprimés remplis et signés devront être déposés au même bureau le plus rapidement possible, et au plus tard pour le 22 novembre, dernier délai.

Une déclaration doit être souscrite pour les prestations fournies jusqu'au 30 septembre, et une autre pour la période du 1er au 31 octobre.

Le présent avis ne concerne pas les propriétaires d'immeubles réquisitionnés, ou hôtels occupés en totalité ou en partie, dont les taux d'indemnisation feront l'objet de dispositions ultérieures.

Au dépôt de leur demande les prestataires devront obligatoirement présenter les bons délivrés par la Ortskommandantur de Roubaix-Tourcoing et l'attestation du bureau des cantonnements.

ACADÉMIE DES SPORTS PING-PONG

En dehors des entraînements facultatifs, dorénavant il y aura entraînement général obligatoire pour tous les joueurs le jeudi, de 17 h. à 20 h.

LE PAYS DU SOURIRE AU GRAND THÉATRE

C'était, dimanche dernier, la première représentation de la saison et l'intéressante opérette de Franz Lehar était au spectacle.

C'est une nouvelle venue, Mme H. Germain qui incarnait Lisa. Elle nous a semblé douée de bonnes qualités scéniques et vocales, mais nous attendons de la revoir pour la juger. Toutefois nous nous permettons dès à présent, de l'engager fortement à soigner sa diction. M. Delmulle (prince Sou Chong) est toujours le grand artiste que nous connaissons. Excellent comédien, possesseur d'une voix agréable qu'il conduit à volonté, il recueillit d'unanimes applaudissements. Mme Odette Proiay (Princess Mi), dont la grâce et le caractère primesautier ont beaucoup plu, possède également un organe agréable et très sûr qui lui assura le succès. M. Vanooteghem remplaçait M. Corvelyn, empêché, dans le rôle de Potteinsteni. Ce comédien est adroit et se tira parfaitement d'un rôle d'importance moyenne.

La mise en scène de M. Delmulle était particulièrement soignée et on devine, dans la nouvelle direction, un désir de bien faire, auquel nos concitoyens ne manqueront pas de répondre favorablement comme ils l'ont fait dimanche dernier. La salle était comble, en effet, et nous sommes persuadés qu'aucun des spectateurs ne regrette ni son déplacement ni... son argent.

ETAT CIVIL

Naissances : Emile Lemai, rue de l'Alma, 83 ; Claude Cartigny, rue Jean Macé, 142 ; Colette Depraetère, rue de Bouvines, 58.

Publications : Albert Sagaert, manœuvre, de Roubaix et Irène Eggermont, soigneuse, de Mouscron; Georges Debeir, apprêteur, rue St-Roch, 71 et Germaine Peere, plieuse, rue St-Joseph.

Décès : Henri Senez, 38 ans, rue du Luxembourg, Cité St-Louis, 11 ; Henri Chavelle, 84 ans, rue du Pile, 40.

WATTRELOS

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit: *Secteur 3* (Ecole de la Baillerie, rue de la Baillerie). — 19 novembre: rues Ed. Vaillant, J. Jaurès (67-91), Contour Saint-Liévin (3-33 et rangée Pollet), sentier Delbart, rue Duquénoy, quartier Fauvarque, rue de Mouscron (94-174, 1-51 et rangée Dupire), rues Abattoir (pairs), Jules Guesde (3-315, 226-310), Hellin.

20 novembre : Rues Jules Guesde (6-214), Baillerie (impairs), Sentier des Hauts, rues Jardins, Vallon (2-68, 1-65), Henri Lefebvre (impairs), Neuve (impairs), Bouteillerie (1-51 et 101 multiples), Château d'Or, Car. Dumont, Car. Potteau, Cont. Saint-Liévin, Maisons Desmettre, Mais. Fauvarque, Maisons Delaoutre, rue Jean Jaurès (92-180), Carr. Dufayé.

21 novembre : Rues Vallon (entre Bouteillerie et extrémité), H. Lefebvre (pairs), de Leers (impairs, dep. la rue de la Maternité jusqu'au cimetière), Beaux Chênes, Maternité, des Fossés, Carette, L. Loucheur, Qu. Platanes, rues des Poilus, Beau Saule.

22 novembre : Quartier Nouveau Monde, rues du Nouveau Riche, de la Carluyère, Ile Marie, de Beaulieu et contour de l'Eglise, rues de l'Enfer, Baillerie (pairs), du Plouya, de la Bourde, de Leers (209-509), du Paradis, Racine.

23 novembre : Rues Jules Guesde (partie mitoyenne 322-460), Leruste, Martelotte, Quartier Delmarre, rues Estaimpuis, du Gauquier, Rangées Narcisse et Briet, rue Bouteillerie (pairs en entier et impairs entre la rue Leruste et la rue du Gauquier), rue Malgré tout.

Contravention. — Les gendarmes Grouselle et Fleith en patrouille rue Carnot, ont dressé contravention contre le sieur Verruc Lucien, 44 ans, cafetier, demeurant rue Carnot, 290, pour avoir laissé son café ouvert au public après l'heure de la fermeture des cafés qui est fixée, rappelons-le encore une fois, à 22 h. 30 pour le public.

Etat civil. — Décès : Denise Bacro, 16 ans, rue du Mont-à-Leux, 427.

CROIX

UN HOMME EST FRAPPÉ D'UN COUP DE COUTEAU

Au cours de la nuit de dimanche à lundi et pour une raison que l'enquête éclaircira, M. Georges Laurent, demeurant rue de l'Amiral Courbet, cité Saint-Eloi, 6, a frappé d'un coup de couteau son voisin, M. Henri Haudo ; ce dernier a été transporté à l'Hôpital La Fraternité de Roubaix et ses jours ne semblent nullement en danger.

UNE VILLA EST CAMBRIOLÉE

M. Marcel Mulliez-Lestienne, demeurant rue de Lille, à Roubaix, a porté plainte au commissariat de police contre des inconnus qui se sont introduits dans sa villa située rue Verte, 326.

Pour pénétrer dans l'habitation les individus ont brisé la vitre d'un wyndaux donnant sur le salon, et ont visité tout l'immeuble, mais comme celui-ci avait déjà reçu la visite des pillards en mai dernier, les voleurs ne trouvèrent rien à emporter. Cependant, dans le jardin ils firent main basse sur des agrès de gymnastique qui s'y trouvaient.

Le préjudice causé à M. Mulliez se montent à deux mille francs ; M. Mathan, commissaire de police a ouvert une enquête.

Remise des tickets de pain et de viande

Les feuilles de tickets (pain et viande) valables pour la période du 24 novembre au 31 décembre 1940 devront être remises aux titulaires de la carte de ravitaillement pour le 23 novembre 1940, dernier délai.

La remise de ces feuilles commencera dès jeudi et débutera par les secteurs 1 et 5. Elle sera faite à l'Ecole maternelle Raspail pour le secteur 1 (entrée par la rue de Valmy), le jeudi 21 novembre, de 9 h. à midi et de 14 h à 18 h., pour les rues ci-après :

De 9 h. à midi : rues de l'Allumette, Baudin, Belfort, Claude Bernard, Paul Bert, Briqueterie, Faidherbe, Favreul.

De 14 à 18 h. : Rues de la Glacière, Hoche, Makellerie, Mulhouse, Presbytère, Raspail, Riez, Trois Villes, Saint-Venant, Valmy.

Elle aura lieu à la Maison des Œuvres (ancienne mairie), 16 bis, Place de la République, aux mêmes heures le jeudi 21 novembre, pour le secteur 5, qui comprend les rues ci-après :

De 9 h. à midi : Rues Accacias, Beaumont, Berthelot, Château, Corneille, Dupleix, Chemin du Halage, Hem, Holden.

De 14 h. à 18 h. : Rues Hugo, Lacépède, Lenôtre, Merceau, Metz, Pluquet, Racine, Roussel, Strasbourg, Vaillant, Verte.

La remise des feuilles de tickets sera faite, sur présentation de la carte de ravitaillement, délivrée par maison ou par ménage et selon le nombre de rations indiqué sur chacune de ces carte.

Les habitants des rues intéressées sont invités à se conformer à l'horaire et sont informés qu'en dehors des jours et heures fixés il ne sera plus possible de leur délivrer les feuilles de tickets.

En ce qui concerne les secteurs 2, 3 et 4, la distribution se fera les jours suivants, et un avis ultérieur paraîtra à la presse relatant les lieux et heures de distribution.

Aucune réclamation pour perte de tickets ne sera admise et les intéressés auront à s'assurer, avant de quitter le bureau, si le nombre de feuilles de tickets correspond au nombre de rations indiqué sur leur carte.

AVIS AUX FAMILLES DES PRISONNIERS

Les familles des prisonniers de guerre sont invitées à se présenter au commissariat de police tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., munies du livret de famille et de la dernière lettre reçue du soldat, indiquant son adresse dans un camp de prisonniers.

Que faisaient-elles à cette heure ? — Des gardes de surveillance pour les fils téléphoniques ont rencontré dans la nuit de dimanche à lundi, à proximité de l'ancien vélodrome, Avenue des Flandres, deux jeunes filles de 15 ans et demi qui vagabondaient ; interrogées, elles déclarèrent habiter à Herseaux (Belgique). M. Mathan, commissaire de police, poursuivit leur interrogatoire lundi matin.

Etat civil. — Naissances : Francis Barbieux, rue Victor Hugo, 5 ; Francis Casiez, rue Kléber, 198.

Décès : Constant Pontieu, 67 ans, trieur de laines, rue Mirabeau, 64.

WASQUEHAL

Un ouvrier tamponné par un motocycliste

Dimanche vers 22 h., un accident de la circulation est survenu rue Michelet, à Wasquehal, aux abords de la place de la Mairie. La victime, M. Raymond Jouy, âgé de 31 ans, ouvrier de tannerie en chômage, a été tamponné par une motocyclette. Sous la violence du choc, M. Jouy fut projeté sur le pavé et relevé quelques instants plus tard, portant des plaies et contusions multiples à la face. Le blessé qui avait également la mâchoire décrochée dut recevoir les soins urgents de M. le docteur Butin père.

Harmonie J.-B. Lepers. — Dimanche 24 novembre, l'Harmonie J.-B. Lepers, fondée en 1861, célèbrera sa patronne Sainte-Cécile.

LES CARTES D'IDENTITÉ DES ETRANGERS

Les sujets étrangers habitant Wasquehal et dont la carte d'identité arrive à expiration le 31 décembre prochain, sont avisés que l'échange doit se faire obligatoirement dans le trimestre qui précède la date d'expiration et sont invités à se présenter, dès à présent, au Service des Etrangers, Commissariat de police, rue Jean Macé, pour y accomplir les formalités du renouvellement.

Ils se muniront de six photographies de profil droit, oreille dégagée. Les travailleurs qui n'ont pas changé de profession produiront, en outre, un certificat de travail indiquant notamment la profession exacte exercée et le salaire payé par semaine ou par mois.

Les autres salariés ayant changé de profession et tous les salariés du sexe féminin, régulariseront d'abord leur situation en s'adressant à l'Office de placement, 9 rue Pasteur à Roubaix.

Les non-salariés, parents d'enfants français, en fourniront la preuve en présentant des pièces officielles.

La taxe normale est de 400 frs, la taxe réduite de 100 frs.

De plus les étrangers autres que les Belges et les Luxembourgeois doivent justifier de leur nationalité par la production d'un passeport valable ou d'un certificat de leur consul.

Des pénalités sont prévues pour les étrangers qui négligeraient de renouveler leur titre dans les délais impartis. Cette pénalité est de 100 frs par mois pour les cartes à prix normal, et de 25 frs pour les cartes à taxe réduite.

Bien entendu toute carte périmée est sans valeur.

PERQUISITION FRUCTUEUSE

Au cours d'une perquisition effectuée par M. Nathan, commissaire de police, et le secrétaire de police Duthilleul, au domicile de M. Henri Vervacke, demeurant 29 rue Michelet à Wasquehal, il a été découvert des becs à carbure et une lampe électrique appartenant à la Société de Saint-Gobain. Il a également été trouvé 33 paires de bas provenant des Etablissements Gros, rue Jean-Bart, à Wasquehal.

Procès-verbal de cette affaire a été transmise au Parquet de Lille.

Etat civil. — **Décès :** Frédéric Peire, 70 ans, rue Louise Michel 99; Georges Rémy, 36 ans, rue Costes 5.

HEM

Paiement des chômeurs

Le paiement des chômeurs aura lieu le mercredi 20 novembre, de 9 h. à 10 h. 30. Vu la distribution des tickets d'alimentation l'après-midi, les retardataires ne seront plus payés.

On rappelle aux chômeurs qu'ils doivent tous sans exception (sauf chômeurs partiels), se présenter au bureau de placement à Lys qui leur remettra un certificat d'inscription, celui-ci devra être remis d'urgence au bureau de chômage. Tout chômeur qui n'aurait point apporté ce document serait radié du chômage. Tous les chômeurs de la famille doivent se présenter à Lys. Il n'y aura pas de pointage jeudi 21 novembre.

LEERS

Consultation des nourrissons. — Comme nous l'avons signalé précédemment la consultation des nourrissons suspendue depuis les événements de mai a repris son activité. Elle aura lieu dorénavant les 1er et 3e jeudi du mois, à 15 h., à l'école des filles.

Donnée dans une salle très spacieuse de l'école qui offre toutes les commodités pour le service, les enfants après avoir subi la pesée sont l'objet d'un examen attentif du docteur, qui par ses conseils éclairés renseigne les mamans sur le genre d'alimentation de leurs enfants, et le cas échéant, sur le traitement à faire suivre par ceux-ci. Une prime de 5 francs est accordée à chaque présence.

On constate de plus en plus l'utilité des consultations de nourrissons qui depuis leur création ont contribué largement à la diminution de la mortalité infantile.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 21 novembre.

Vaccination et revaccination. — Une dernière séance de vaccination gratuite aura lieu à l'école des filles le jeudi 21 novembre, à 16 h. Il est [illegible] que la vaccination est obligatoire au cours de la première année, la revaccination au cours de la 11e et de la 21e année. Les assujettis qui ne se présenteront pas à cette séance devront produire à la mairie un certificat de vaccination. Le délai pour le dépôt de ce certificat expire le 25 novembre.

Faute de satisfaire à ces prescriptions les intéressés s'exposent à des poursuites.

Chômage. — Paiement des allocations pour la période du 11 au 17 novembre mercredi 20 novembre, à 10 h., à la mairie.

Prochain pointage vendredi 22, à 10 heures.

Etat Civil. — Naissance : Jean Bataille, rue Aurélie Guénard, 9.

CAMUS
FINE CHAMPAGNE

LANNOY

L'inscription des commandes de charbon

Le Consortium Charbonnier informe les habitants de la commune de Lannoy que l'inscription des commandes de charbon pour le ticket n° 4 se fera le 20 novembre, dans une des salles de la Mairie.

Les consommateurs sont informés que les instructions préfectorales étant entrées en vigueur le 1er novembre, ils devront obligatoirement se présenter à l'inscription au bureau de leur secteur respectif, munis de la carte départementale qui leur a été délivrée par les services de l'Administration municipale. Il est indispensable de se munir également de la carte A du Consortium Charbonnier.

Le prix du charbon est augmenté de 1 fr. 10 les 100 kilos.

L'importance du ticket n° 1 est de 100 kilos.

LYS-lez-LANNOY

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se fera du 21 au 26 Novembre, dans l'ordre suivant, à l'Ecole des filles, rue de Leers, entrée rue Jeanne d'Arc.

21 Novembre : Rues du Fresnoy, Wattrelos, Toufflers, Fénelon, Descartes, Gutenberg, Thiers, Cohem, Echevin, Vert Pré, Franklin.

22 Novembre : Rues de Leers, Victor Hugo, Jeanne d'Arc, Delory, Jean Jaurès, Courtray, avenue Paul Bert, rues Jeanne Hachette, Jean Bart, Mairie, Progrès, G. Six, Desplechin, Hespel, Eglise.

23 Novembre : Rues J. Guesde, Faidherbe, Hem, Anatole France, Jouffroy, Cavrois, Emile Zola, Gustave Dubled, Négrier, Catinat.

25 Novembre : Rues Chanzy, H. Ghesquières, Pasteur, Hoche, Carnot, Justice, Ernest Renan, Ed. Vaillant, Kléber, Iéna, Vauban, Champ de Mars, Colisée, Isly.

26 Novembre : Rues de Lannoy, Salengro, Metz, Lorraine, Alsace, Mulhouse, Bon Poste, Rabelais, Tour Eiffel, Bertheloot.

Bureaux de la Mairie. — La population est instamment priée, afin de faciliter les travaux d'écriture en mairie, de se présenter de préférence aux divers guichets chaque jour dans la matinée. Ne seront traitées l'après-midi que les affaires présentant un certain caractère d'urgence. Toute pièce demandée l'après-midi ne pourra être délivrée que le lendemain. L'Administration municipale se tient à la disposition du public tous les jours, de 9 h. à 11 h. 30. Les bureaux de mairie seront fermés les samedis après-midi.

ANNAPPES

SURPRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE VOL DE NAVETS

Il y a quelques jours, les nommés Sylvain de Vlaefchauwer, 39 ans, et Marcel, son fils, âgé de 19 ans, domiciliés tous deux à Lezennes, ont été surpris dans un champ appartenant à M. Albéric Bostyn, 52 ans, cultivateur, demeurant rue St-Sauveur. A l'arrivée des gendarmes, ces deux individus étaient porteurs de 105 kg. de navets et Sylvain de Vlaefchauwer eut une attitude menaçante à l'arrivée des représentants de l'autorité. Sous l'inculpation de vol et de rébellion, ils ont été déférés au Parquet.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDELE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.85)
Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket No 1 se poursuivra ce mercredi 20, dans l'ordre suivant :

Secteur 5. Bureaux du C.C., 3, rue Carnot : Rues de Beauvais, Camille Desmoulins, Frontière, Gustave Scalbert, Jemmapes, Lamartine, 301-341, 256-352, du Brésil, Montgolfier, Général Drouot, 208-fin, 215-fin, Hainaut, Jules Simon.

Secteur 8. Bureaux du C.C., 3, rue Carnot : Rues de Flandres, Général Souham, Houchard, 1-41, 2-42, La Rochefoucauld, Général Douay, Hippodrome, Denis Papin, Jourden.

Secteur 11. Annexe de la Mairie, 2, rue Paul Doumer : Rues Abbé de l'Epée, Baisieux, Belfort, Centre, C. Wattine, Ed. Sasselanghe, Carliers, Albert Calmette, Bazeilles, Blanc-Seau, 3-131, 2-108, Cherbourg, Bonnets, Epinette, sauf 148-154.

ETAT CIVIL

Naissances : Eliane Warrot, rue Dijon, 37 ; Nicole Deberdt, rue Nationale, 20 ; Michelle Destailleurs, rue de Bailleul, 59 ; Jean Hardy, rue Camille Desmoulins, 37.

Publications : Julien Dalannoy, sténo-dactylo, rue de la Cloche, 19 et Jeanne Lacquement, piqueuse, rue du Roulers, 21 ; Joseph Dervaux, soigneur, rue Verte, 104 et Rolande Verhelle, soigneuse à Mouscron (Belg.) ; Marcel Leduc, ingénieur-brasseur, rue Faidherbe, 2 et Jacqueline Tassaux, s. p., rue du Calvaire, 51.

Décès : Denis Dejonckheere, 56 ans, tueur de bestiaux, rue du Dragon, 1-3 ; Georges Neveux, 41 ans, directeur des travaux municipaux, avenue La Fayette, 41 ; Lucie Bonte, 77 ans, Vve Alexandre Leclercq, boul. Descat, 120 ; Marie Debacker, 86 ans, ép. Achille Vandebrouck, rue Augereau, 57 ; Clémence Opsommer, 79 ans, célib., rue de Lille, 121.

Sociétés et Comités

ARTISANES ET ARTISANS. — Le Comité d'Action Artisanale de Tourcoing et ses cantons organise une permanence mercredi, de 14 à 18 h., à la salle des Artisans, dans l'annexe de l'Institut Colbert, 59, rue du Haza. Tous renseignements concernant l'Artisanat, Prêt aux artisans, Les Artisans prisonniers, remise des cartes 1940.

AMICALE 27e ET 227e Rgts D'ARTILLERIE. — Les familles ayant des membres de cette Association, ou des enfants prisonniers de guerre, sont priés de se faire connaître et d'envoyer l'adresse de leur prisonnier à Alphonse Bailleul, 23, rue de la Cloche, Tourcoing.

MOUVAUX

Secours aux habitants privés de ressources

Le paiement des secours (cartes jeunes), pour la période du 11 au 24 Novembre, aura lieu à la Mairie, le Mercredi 20 Novembre, de 14 à 17h., pour tous les numéros.

Les personnes qui ne se présenteront pas à la date fixée ne seront payées qu'à la quinzaine suivante.

Tout changement survenu dans la situation de famille des bénéficiaires, notamment la reprise d'un emploi doit être immédiatement signalé à la Mairie, bureau des Secours (premier étage).

Etat civil. — Décès. — Mme Vve Nys, 80 ans, rue Vauban, 77. — Jean-Marie Deleforge, 6 mois, rue Constantine, 56.

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

ARRÊTÉ POUR ABUS DE CONFIANCE

Les services de la sûreté ont déféré au Parquet le nommé Verstriet, Auguste, 31 ans, chômeur, 32, rue Montaigne, pour abus de confiance de deux sommes de 75 fr. au préjudice : 1. de Mme Capelle Françoise, 1 bis, rue des Trois Couronnes et 2. M. Serret Georges, 37, rue Léonard Danel, à qui il devait fournir des pommes de terre. Verstriet a reconnu avoir dépensé l'argent confié ; il s'était d'ailleurs présenté de lui-même au commissariat pour s'accuser de ce méfait.

UN VOLEUR APPRÉHENDÉ

La police a également appréhendé un autre voleur.

Il s'agit de Diévart Alphonse, 18 ans 1/2, sans profession, rue Jean Jaurès 105, à Wahagnies, lequel est le complice du nommé Guelton Jean qui fut arrêté le 15 octobre dernier pour un vol de 9.000 fr. au moyen d'effraction chez Mme Lauckmann boulevard Victor-Hugo, 192.

RESPECTEZ LES AGENTS

A été arrêté d'autre part le nommé Degezelle Georges, 44 ans, 2, rue Buffon à Roubaix, pour outrage et rébellion aux gardiens de la paix Bouquet et Pourcelet, qui l'avaient invité à prendre le passage clouté de la Place du Théâtre ce qu'il a refusé de faire. Degezelle était d'ailleurs en état d'ivresse.

PLAINTES POUR VOLS DIVERS

Des plaintes diverses ont été en outre portées par : M. Lefebvre Jean, peintre, 1, rue des Postes, pour vol d'un portefeuille contenant 300 fr. commis le 17, entre 14 et 22 heures, dans son bureau à l'adresse ci-dessus.

— Mlle Verlyck Madeleine, 194, rue d'Artois, pour vol d'une montre estimée 1.000 fr. commis le 15 courant. La plaignante ignore à quel endroit exactement ce vol a été commis.

— Mme Trenard Georgette, 62 rue de la Barre, pour abus de confiance d'une bicyclette valant 850 fr. qu'elle avait confiée le 15 courant, à son ex-gérante, Huot Yvonne, qui n'a pas reparu depuis.

— M. Sivieude Clément, ingénieur, rue de la République 17, à Amiens, pour vol d'une voiture automobile de la Société « Force et Lumière » à Amiens, commis le 16, entre 20 et 21 heures 30, face au Restaurant de Paris, rue Esquermoise. Il s'agit d'une voiture « Citroën » immatriculée 9.800 N A S.

— Mme Liagre Alice, 347, boulevard Victor-Hugo, pour détournement d'une lettre déposée dans sa boîte et qui a été enlevée par une tierce personne.

— M. Cleutjens Mathieu, 79, rue Nicolas-Leblanc, pour vol d'une bicyclette valant 600 fr. commis entre le 19 juillet et le 12 courant, dans son garage à l'adresse sus-indiquée.

— M. Codevelle Roland, 79, rue Meunier, à Marcq-en-Barœul, pour vol d'une bicyclette valant 1.200 fr. commis hier, vers 11 h. 45, rue Léon-Gambetta.

— M. Dancoisne Ferdinand, 209, avenue Verhaeren, pour vol de son vélo-moteur dont plusieurs pièces manquent, commis entre le 10 et le 16 courant, dans la cave de l'immeuble où il habite. La chaîne du cadenas de ce vélo-moteur a été sciée. Préjudice 500 fr.

MORT SUBITE

Dimanche vers 14 h. 30, le nommé Wartel Jules, 48 ans, a été trouvé mort dans la chambre qu'il occupait 13, rue du Croquet, avec son père qui est aveugle. Le décès a été constaté par M. le docteur Colavolpe et le corps transporté à l'Institut médico-légal. Il s'agit d'une mort naturelle.

UNE AFFAIRE DE COUPS

Hier, vers 15 h. 30, Destur Victor, 95, rue d'Iéna, a déclaré au 6me arrondissement qu'il avait été frappé et blessé dans l'estaminet du sieur Deligne Louis, cafetier, rue d'Austerlitz, par le cafetier lui-même et un sieur Lenfant Victor, demeurant rue Magenta, cour Sommerlynck 20. Blessé à la figure et au bas ventre, Destur a été invité à produire un certificat médical et à déposer une plainte régulière.

CAMBRIOLAGE DANS UNE ÉPICERIE

La police a enregistré la plainte de Mme Deconnynck Wilhelmine, gérante de la succursale des Etablissements Dufaux, 4, rue Léon-Gambetta, contre les individus qui, la nuit dernière, ont pénétré dans son magasin à l'aide de fausses clefs et ont emporté une certaine quantité de vivres qui devaient être distribués aujourd'hui : sucre, 2 bidons d'huile, 50 kgs de sel, savon et margarine. Le montant du préjudice ne pourra être évalué qu'après inventaire.

UNE CHUTE DANGEREUSE

Le 18 novembre, à 23 h. 30, le chauffeur de taxi Deleu Maurice, demeurant rue St-Gabriel 73, s'est blessé à la tête par suite d'une chute, Place de la Gare. Le gardien Dérombies l'a fait admettre à l'hôpital Saint-Sauveur.

La Campagne d'Hiver pour les malheureux

Les inscriptions des bénéficiaires de soupes populaires gratuites et payantes se poursuivent activement

Les inscriptions des familles bénéficiaires soit de l'allocation militaire, soit des secours de chômage, soit des secours aux réfugiés ou aux habitants privés de ressources, qui comptent plus de deux enfants à charge et pouvant, à ce titre, participer aux distributions gratuites de soupes consistantes à base de pommes de terre et autres féculents, ont été reçues dans les dispensaires du Bureau de Bienfaisance depuis le mardi 12 et continueront à l'être jusque jeudi prochain à 17 heures.

Les familles tributaires de l'un ou l'autre des régimes de secours repris ci-dessus et qui ne peuvent, en raison de la composition de leur famille, bénéficier de soupes gratuites, pourront cependant participer aux distributions moyennant paiement préalable dans les conditions que nous avons précédemment indiquées.

M. Paul Dehove, Maire de Lille, fait connaître que les chefs de ces familles doivent se présenter au dispensaire du Bureau de Bienfaisance de leur quartier, munis de leur carte d'identité, de leur livret de famille et, le cas échéant, des pièces justifiant de leur qualité de secouru, **Vendredi 22 et Samedi 23 novembre.**

M. le Maire de Lille rappelle, par ailleurs, que conformément à une résolution prise par le Comité d'Entr'aide Sociale :

a) les familles non secourues mais disposant de ressources modestes, peuvent également être admises au bénéfice des distributions de soupes payantes;

b) les demandes de ces familles doivent lui être adressées avant la fin de la présente semaine, sous le timbre « Cabinet du Secrétaire Général, Service des Soupes populaires ».

DANS LA POLICE

Par arrêté ministériel en date du 10 novembre 1940, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 28 novembre 1940 : *M. Coissard* Maurice, commissaire central de police H.C., 1er échelon.

On sait que M. Coissard, ancien commissaire central de Lille, avait été nommé à Nancy.

Doctorat ès Sciences

SOUTENANCE DE THESES :

Le vendredi 22 novembre à 14 h. 30, à l'Institut de chimie appliquée, 104, rue Jeanne d'Arc, M. Henri Hermelont, chef de travaux à la Faculté des sciences soutiendra ses thèses en vue du Doctorat de l'Université de Lille

Thèse principale. — « Quelques nouvelles méthodes d'analyses des phosphates naturels. »

Seconde thèse. — « Electroanalyse par la méthode des potentiels contrôlés Polarographie. »

Au Tribunal Correctionnel

Un an de prison au photographe indélicat

A Lille, le 30 octobre, Léon Delestraz, 28 ans, photographe, sans domicile fixe, recevait à titre de prêt de M. Baix, une bicyclette. Delestraz détourna cette machine et fut de ce fait poursuivi du chef d'abus de confiance. Le tribunal lui a infligé 1 an d'emprisonnement.

ET LES MŒURS

Pour avoir mis en vente des cartes spéciales, Darras Louis, 37 ans, colporteur à **Lille**, s'est vu infliger 3 mois d'emprisonnement.

L'INDÉSIRABLE

Michel Kowalzick, 42 ans, domicilié à **Verlinghem**, persiste à résider en France, malgré l'arrêté d'interdiction qui le frappe. Le tribunal l'a condamné à 6 mois d'emprisonnement.

VOL DE BEURRE

Rémi Créteur, 19 ans, ouvrier agricole et le jeune Daniel V. 16 ans, de Lille, étaient poursuivis pour avoir dérobé douze kilos de beurre au préjudice de M. Cense, de **Lille**.

Le premier a été condamné à 4 mois d'emprisonnement ; le second, étant donné son jeune âge, sera confié à une administration pénitentiaire jusqu'à sa majorité.

LE BIEN D'AUTRUI

Le 4 octobre, à **St-André-lez-Lille**, Albert Grave, 53 ans, terrassier, rue Fontenelle à **Lille** et Tanghe Jean, 39 ans, déménageur, rue de Fontenoy à **Lille**, dérobaient une salamandre et une certaine quantité de plomb. Ils ont été condamnés tous les deux à 3 mois d'emprisonnement.

L'AUTORITÉ

Guitte Clovis, 83 ans, retraité à **Lille**, étant en état d'ivresse, outragea des gardiens de la paix. Il a été condamné à 8 jours d'emprisonnement avec sursis, 25 fr. d'amende, plus une amende de 5 fr. du chef de la contravention d'ivresse.

— Le 11 novembre 1940, au pont de Canteleu, Verbecque Eugène, 20 ans, manœuvre à **Lille**, outragea un gardien de la paix. Il a été condamné à 4 mois d'emprisonnement avec sursis, 25 fr. et 5 fr. d'amende.

APRÈS LE PILLAGE

4 mois d'emprisonnement à Liagre Lucien, 45 ans, repousseur sur métaux, demeurant à **Lille**, pour avoir dérobé des objets divers pendant l'évacuation.

— Même peine à Jules Anciaux, homme d'équipe à **Lomme**, qui a dérobé des marchandises dans des wagons à Lille-Délivrance.

— 1 mois avec sursis à Marie Maton, concierge à **Lille**, pour avoir soustrait des bouteilles de vin ; 15 jours avec sursis à Meurant Florent décolleteur, à **Lille**, pour vol de charbon le 11 juin 1940 ; même peine à Ermond Schiavouni, frappeur à **Lille** pour vol de tissus commis le 29 mai 1940.

LES OPÉRATIONS DE CONTROLE DU COMITÉ DE RÉPRESSION DE LA HAUSSE DES PRIX

La Mairie nous communique :

« Le Comité directeur de la Commission de Répression de la Hausse des Prix s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 14 novembre.

Il a procédé à l'examen des opérations de contrôle effectuées depuis le 7 novembre et a retenu les différentes constatations suivantes:

Pour défaut d'affichage des prix. — Ghestem Pierre, marchand de fromages, 6, rue du Faisan ; veuve Tournay Eugénie, épicière, 8, rue St-Genois ; Mme Muller-Carnoy, marchande de légumes, 57, rue de Tournai ; Guyot Marie-Louise, épicière, 21 rue de la Halle.

Pour création de commerce sans autorisation. — Koza Israël, marchand ambulant, 55, rue des Arts ; Withoucke Agnès, bonnetière, 56, rue Gambetta ; Margulies Marc, 89 rue Boucher de Perthes, installé 62, rue Faidherbe.

Pour extension de commerce sans autorisation — Bonnet-Dutilleul Denise, marchande de vins, 63, rue des Tanneurs ; Mille, blanchisseur, 4, Place Saint-Nicolas ; Lemaire-Wemer Denise, tailleuse, 6, rue des Manneliers ; Vve Lefebvre-Lehaut Lucienne, gérante de la Maison Lancel, maroquinerie, 13, rue des Manneliers ; Hasse-Venin Blanche, confiserie, 81, rue Esquermoise ; Lefebvre René, cafetier, 64, rue du Four-à-Chaux ; Chiron-Orage Marie, coutelière, 45, rue Pierre-Legrand ; Coupleux Héloïse, 59, rue Royale.

Pour hausse illicite. — Dassonville-Hulin Ismérie, épicière, 36, rue du Vieux Faubourg ; Pluquin Jeanne, épicière, 37, rue Basse ; Sweirez Maurice, mercier, 135, rue de Paris ; Pelta Louise, marchande de tapis, 52, rue de Béthune ; Bourez Charles, bonnetier, 18, rue Gde-Chaussée.

Infraction à l'arrêté préfectoral sur la fabrication et la mise en vente du pain aux boulangers suivants : Van Clemput Marie, 7, rue de St-Quentin ; Boxtal Fredéric, 74 rue de Thumesnil ; Maes-Flament, 99, rue de Douai ; Bauw Martha, 101 bis rue de Wazemmes ; Damblin-Brion, 228, rue Léon-Gambetta, Farjcot Elise, 196, rue Pierre-Legrand ; Rueile Amélie, 53, rue Manuel ; Decrock Albert, 138, rue Solférino ; Gallet Marie-Thérèse, 145, rue du Faubourg de Roubaix ; Leroy Régina, 163, rue du Faubourg de Roubaix ; Delaeter Désiré, 1, rue Marais ; Derore Jeanne, 2, rue Saint-Genois ; Desmullier Jeanne, 40, rue de la Monnaie.

Pour vente de pain frais. — Georgea Drieux, 18, rue Fénelon, Decool Antoine, 132, rue de Wazemmes.

Pour vente au regrat. — Dedours Marguerite, marchande de fruits, 47 rue du Grand But à Lomme.

Pour vente ou achat avant l'heure d'ouverture du Marché des Halles. — Ghys Alida, marchande de légumes, chemin du Gilet, à Marquette. — Poissonnier Jeanne, 29, rue Paul-Lafargue ; Legrand Belisaire, marchand de légumes, 57, rue Masséna.

A la Caisse d'Épargne

Les opérations du 11 au 15 Novembre, se sont élevées à :

Versements	507.251 fr.
Remboursements	397.093 fr. 58
Différence en faveur des versements	110.157 fr. 42

ETAT CIVIL

Naissances du 17 novembre — Porcq Philippe, 10 bis, rue Louis Deloe. — Baere Michel, 67, rue du Canteleu. — Everaer Roland, 3 bis rue des Pénitentes. — Plays André, 4, rue Bourignon. — Dufour Jacques ; Bacrot Jacques et Jacqueline (jumeaux) et Dubois Françoise, tous 14, Place Sébastopol. — Bourgois Danièle, 28, rue du Barbier Masse. — Guérin Claude, 19 bis rue de Roubaix. — Lesschaeve Aline, 83, Bd Vauban. — Becquart Francis, 80, rue du Fg des Postes. — Devougs Josiane, 19, rue du Commerce. — Mertens Raymonde, rue du Transwall, cour Priem, 3. — Brugniel Micheline, 6, rue Eugène Delacroix.

Décès. — Breyne Louis, 76 ans, 26, rue du Pôle Nord. — Cassier Aline, 79 ans, veuve de Henri Deroubaix, 99, rue St-Sauveur. — Bocquet Gustave, 83 ans, 8, rue Charles de Muyssaert. — Dubois Elise, 59 ans, ép. de Julien Laloux, 630, avenue de la République. — Herry Marie, 56 ans, ép. de Charles Cochet, 41, rue St-Sauveur. — Choquet Télémaque, 54 ans, célibataire, Bd d'Alsace, pavillon St-Vincent. — Menu Clémence, 63 ans, ép. de Victor Lempereur, 27, rue de Cronstadt. — Mouton Louis, 82 ans, 93, rue d'Esquermes. — Lefebvre Jules, 83 ans, 93, rue d'Esquermes. — Benjamin Ferdinand, 80 ans, 104, avenue du Peuple Belge.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Des marchandises pillées à Bauvin sont retrouvées à Loos-en-Gohelle

Poursuivant leurs investigations concernant l'important pillage des établissements Sengès de **Bauvin**, les gendarmes ont été amenés à procéder à une visite domiciliaire chez les époux D... L... à **Loos-en-Gohelle**.

Ils découvrirent là tout un chargement de coupons de tissus, flanelle, des vêtements pour hommes, femmes et enfants, des articles de faïence et de porcelaine, un fer électrique et une quantité d'autres articles de ménage.

Interrogé le sieur D... déclara que les tissus et vêtements avaient été apportés chez lui en son absence par sa belle-sœur Clémence Desplanque, demeurant à Vendin-le-Vieil, rue Franchey d'Espérey, 4 ; quant aux articles de ménage, c'est son fils qui les avait récupérés dans un château sinistré à Pont-à-Vendin.

Interrogée, la femme Desplanque reconnut que son beau-frère disait la vérité. Que les marchandises trouvées chez lui et provenant du pillage des usines Sengès avaient bien été apportées par elle. Elle avait ainsi agi de crainte que son logement soit l'objet d'une visite domiciliaire.

Des procès-verbaux pour détention de marchandises de provenance frauduleuse ont donc été rédigés à l'encontre de la femme Desplanque, des époux D... et de leur fils.

LA MADELEINE

Nouveau recencement pour la distribution du lait

D'après de récentes instructions préfectorales prévoyant la création de la carte individuelle de lait, n'auront droit à une ration de lait que les personnes ci-après désignées:

1° Enfants âgés de moins de six ans;

2° Enfants âgés de six à quatorze ans révolus;

3° Femmes enceintes, mères allaitant et malades, sur présentation d'un certificat médical précisant la période d'attribution.

Il y a donc lieu de procéder à un nouveau recensement des ayants-droit.

En conséquence, les intéressés (ou leurs représentants) demeurant dans les rues ci-après désignées, devront se faire inscrire ou réinscrire à la Mairie (service des Cartes de Ravitaillement), aux jour et heures suivants :

Mercredi 20 novembre : De 8 h. 30 à 11 h. 30 : Rues Faidherbe, Aristide Briand, avenue des Fleurs, rues Saint-Maurice, A. Lemire, Condé, Kuhlmann, Carnot, place Massenet, rues Ampère, Paris, J. Bart, Saint-Henri, Berthelot, Maréchal Foch, du Romarin, cour Steenkiste, chemin du Romarin, rue Paul Doumer, cour Delobel, rue du Chauffour.

De 14 h. à 17 h. 30 : Sentier Virnot, rue du Docteur Legay, avenues Simone, Germaine, Suzanne, Saint-Maur, Jardin Botanique, rue Gay Lussac, avenue Albert Ier, rue des Poètes, Villa Mistral, avenue République, sentier de la Perche, rue François de Badts, avenues Louise, Verdi, Foubert, Général Gallieni, rue du Ballon, pavillon Ste-Marie.

Se présenter exactement aux jour et heures fixés, muni du livret de famille et des cartes individuelles d'alimentation générale de tous les ayants-droit.

Les retardataires ne pourront être inscrits que le jeudi 21 novembre.

LOMME

UN HOMME VOULAIT ÉTRANGLER SA FEMME

Mandés, les agents de police Standaert et Penet se rendirent précipitamment aux Briqueteries du Nord, rue de Pérenchies, où le nommé Di Guisto Giovanni voulait étrangler sa femme.

Pour le bonheur de l'épouse, les agents arrivèrent à temps. Mais Di Guisto se mit à proférer des menaces à l'adresse de la police. Di Guisto a été déféré au Parquet.

Hausse illicite des prix. — Des contraventions pour hausse illicite des prix ont été adressées à la charge de :

1. M. Dewismes Henri, commerçant en alimentation, 351, avenue de Dunkerque ;

2. Mme Denys, commerçante en alimentation, 395, avenue de Dunkerque ;

3. Mme Desbonnet-Lescrohart, commerçante en alimentation, rue de l'Egalité, 19 ; cette dernière vendait entre autres marchandises au-dessus du prix des haricots à 14 francs le kilo au lieu de 9 fr. 25.

LOOS

Des bécaniers sont arrêtés

Dernièrement, M. Darblade, commissaire de police de Loos, était saisi de deux plaintes pour vols de vélos déposés par M. Hoscedez Ernest, 20 ans, rattacheur, 25, Parc Notre-Dame à Loos et Mme Duquesnoy Justine, 26 ans, continueuse, rue Lehoucq, cour Buisine, 6, à Emmerin.

Les gardes Hebaut Maurice et Monnier Marcel, chargés de l'enquête après recherches et à la suite d'une vague indication, réussirent à identifier l'acheteur occasionnel des deux vélos, M. V. T., 40 ans, domicilié rue Bertholet à Lomme.

Par ce dernier ils purent connaître les bécaniers, les nommés Maille Robert, 40 ans, journalier en chômage, 5, chemin du Halage et Dumon Charles, 20 ans 1/2, manœuvre, 14, rue Neuve à Loos.

Maille chargeait Dumon et un jeune camarade de 14 ans de ramener les bicyclettes, qu'il vendait à divers clients.

Interrogé, Dumon reconnut le vol des deux vélos, plus deux autres à **Lomme** et à **Le Maisnil**.

Pour en faciliter la vente, Maille se faisait établir de fausses factures.

Ils ont été déférés au Parquet pour vols, faux et usage de faux.

Vol de légumes. — M. Lesage Jules, 41 ans, maraîcher, 68, rue Georges Potié, avait déposé plainte, le 14 octobre dernier, pour vols de légumes qu'il constatait depuis un mois dans son terrain situé derrière l'usine Delebart-Mallet.

Le brigadier Chuin Henri et le garde Delobel chargés de l'enquête réussirent à découvrir la coupable. Mme Léon Marie, 36 ans, de nationalité belge, domiciliée à Loos, 73, rue Georges Potié.

Interrogée par M. Darblade, commissaire de police de Loos, l'intéressée a reconnu les faits et a déclaré avoir volé des choux pour les revendre à diverses personnes.

En raison de ses charges de famille elle a été laissée en liberté provisoire.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Les vélos qui filent

Vraiment les cyclistes ne prennent pas garde à leur bicyclette, car il ne se passe guère de jour qu'un amateur en enfourche une. Cette fois la marque est portée à trois.

MM. Hennebois, représentant de commerce, rue Briquet-Taillandier ; Oculi Carpentier, tueur à l'abattoir, demeurant à Ascq, et Julien Souillard, employé, rue Albert-Ier, en ont été les victimes.

M. Dambrine Fernand, de Dainville, a eu lui aussi peur, mais sa bicyclette disparue quelques heures, a été retrouvée abandonnée place du Marché-aux-Chevaux.

La police ne peut surveiller toutes les machines déposées contre les façades des immeubles.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BRUAY-EN-ARTOIS

ESCROQUERIE ET USURPATION D'ÉTAT CIVIL

M. François Cointe, 28 ans, demeurant à Bruay-en-Artois, 37, rue F.-Evrard, brave cultivateur appartenant à une vieille famille bruaysienne très estimée de Bruay, vient d'être la victime d'un escroc, et il a déposé à ce sujet une plainte au Commissariat.

Affecté au 9e régiment d'artillerie de campagne, M. Cointe fut démobilisé le 2 septembre 1940 et il regagnait son domicile à Bruay-en-Artois en passant par Paris.

En arrivant à Paris, il fit la rencontre le 8 octobre dernier d'un individu paraissant âgé d'une vingtaine d'années qui lui déclara être démobilisé du 52e régiment d'aviation de Bayonne, être sans argent et à la recherche d'un emploi dans la capitale.

Pris de compassion, M. Cointe offrit à l'individu de partager sa chambre pour la nuit dans un hôtel.

Mais le lendemain matin, M. Cointe constata que son compagnon de rencontre avait furtivement quitté la chambre au cours de la nuit en lui enlevant dans la poche intérieure de son veston qu'il avait accroché à un porte-manteau de la chambre, son portefeuille contenant 80 fr. environ, sa feuille de démobilisation et ses papiers d'identité.

Depuis son retour à Bruay, M. Cointe a reçu plusieurs lettres de différents hôteliers qui lui reprochent d'avoir quitté leur établissement sans avoir réglé les frais d'hôtel ; c'est l'escroc qui, avec les papiers de M. Cointe, se fait passer pour lui un peu partout et fait des dupes.

De plus, un nommé Léon Maniez, demeurant avenue Turgot, à Livry-Gargan (Seine-et-Oise) s'est adressé dernièrement à la mairie de Bruay, disant qu'un individu avait dit s'appeler Cointe François, lui avait volé une bicyclette et une somme de 800 francs.

L'individu en question se sert donc du nom de Cointe et de la feuille de démobilisation de Cointe pour commettre des escroqueries ; il a été vu dans la région, notamment à **Béthune** ces jours derniers et nous mettons la population en garde contre ses agissements.

La plainte déposée par M. Cointe entre les mains de M. Dadon, commissaire de police, suit son cours et on peut espérer que l'audacieux filou ne tardera pas à être découvert et coffré.